

Mesures sanitaires et de sécurité pour le renvoi d'appareils et composants décontaminés (à remplir par le client/l'exploitant)

Informations générales

Ce document sert à la documentation de toutes les informations importantes pour la sécurité lors du renvoi d'instruments et composants contaminés. Le client (exploitant) est responsable de la santé et de la sécurité de toute personne entrant en contact avec les objets envoyés. Cette responsabilité s'étend au propre personnel de l'exploitant, à l'entreprise de transport ainsi qu'au personnel de TB-Safety chargé de la réception des marchandises et de la maintenance susceptible d'entrer en contact avec les appareils et les composants. Une contamination des appareils et des composants doit être identifiée, même si elle a été éliminée, et la déclaration de décontamination doit toujours être remplie.

Déclaration de décontamination

Le personnel chargé de la réparation et/ou de la maintenance doit être informé, avant le début du travail, de l'état des appareils et composants potentiellement contaminés. La «Déclaration de décontamination d'appareils et de composants» juridiquement contraignante est prévue à cet effet.

Cette déclaration est à envoyer directement au fournisseur ou à l'entreprise mandatée par ce dernier. Un deuxième exemplaire doit être joint aux papiers de l'envoi.

Envoi

Lors de l'envoi des appareils et composants, les réglementations d'envoi indiquées dans le mode d'emploi doivent être respectées par exemple:

- dépoussiérer entièrement l'objet,
- neutraliser l'appareil par balayage de gaz ou avec un solvant adéquat,
- retirer les éléments filtrants des filtres intégrés ou des filtres livrés séparément,
- les objets envoyés ne doivent comporter aucune substance dangereuse,
- emballer dans un film protecteur adéquat,
- envoi dans des conteneurs adéquats,
- placement de cette déclaration sur l'extérieur de l'emballage de transport.

Déclaration de décontamination des appareils et des composants

Lorsque vous renvoyez des appareils, décrivez toujours de manière détaillée le problème survenu et, si possible, les tâches à effectuer afin que la réparation ne prenne pas de retard.

Je confirme que les appareils et composants suivants sur lesquels figure le numéro de série ne comportent pas de substances dangereuses ou potentiellement dangereuses. Cette déclaration a été correctement et complètement remplie et signée par les personnes habilitées.

- A. Type d'appareils
- Désignation du modèle/article:
 - Numéro de série:
 - Date de livraison:

B. Raison de l'envoi:

C. L'équipement était-il en fonctionnement? Veuillez cocher la case correspondante

- Non – équipement encore dans l'emballage de TB-Safety
 Non – appareil/composants sortis de l'emballage mais non montés
 Oui – mis en fonctionnement avec:

D. Contamination

L'instrument est-il susceptible d'être contaminé? Non Oui; nature de la contamination:



radioactive



explosive



corrosive



toxique



cancérogène



inflammable



danger biologique



oxydante

L'équipement été lavé avec:

Un emballage adéquat doit être fourni afin de garantir la sécurité du travail du service des réparations.

E. Déclaration juridiquement contraignante

Je certifie/Nous certifions que les informations de cet imprimé sont correctes et complètes. L'envoi des appareils et composants (décontaminé) est effectué selon les dispositions légales en vigueur.

Entreprise/Institut:

Rue: NPA/Ville:

Pays: Téléphone:

Fax: E-mail:

Nom (en caractères d'imprimerie):

Poste dans l'entreprise:

Date: Cachet de l'entreprise:

Signature juridiquement contraignante: